Extrait N° 3 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 27 MARS 2009

L'an deux mil neuf, le vingt sept mars, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le **19 mars 2009** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **22**.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex – Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane – Mme RIVIERE Suzette – Melle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle – M. RIVIERE Raphaël – Mme BARET Liliane – M. BADER Ricardot -M. CLOTAGATIDE Vincent – M. FERRERE Eric - M. GRONDIN Jacki.

Absents : Mme CADERBY Colette***.**

Procuration : MEZINO Sylvaine a donné mandat à Mme HEBERT Monique - SERMANDE Jean Pierre à M. CLOTAGATIDE Vincent - Mme JULLIEN Marie Josée à Mme BAILLIF Line Rose - M. FRINGUE Mikaël à Mme MARCHAND Gladys - M. REMY Michel à M. FERRERE Eric.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de M. **CLOTAGATIDE Vincent** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

- **Mme CADERBY Colette est arrivée au moment de la discussion de la 2ème affaire.**

Observation : M. THOMAS Sully ayant fait part de sa démission par lettre du 25/03/09, en application de l'Art. L.2121-4 du CGCT, il ne fait plus partie du conseil municipal.

& &
&

AFFAIRE N° 3 / Budget principal 2009
- Décision modificative n° 1

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le projet de décision modificative au compte principal 2009 tel que ci-dessous proposé.

…/…

Mairie des Avirons

<u>En section de fonctionnement</u> :

<u>En recettes</u> :		<u>+ 43 886</u>
Chap. 73 – Impôts et taxes	+ 16 534	
. Art. 7311 – F01 – Contributions directes		+ 2791
. Art. 7372 – F01 – Taxes sur les carburants		+ 13 743
Chap. 74 – Dotations et participations	+ 27 352	
. Art. 7411 – F01 – Dotations forfaitaires		- 83 326
. Art. 74121 – F01 – Dotation Aménagement communes d'Outre Mer		+ 113 374
. Art. 74833 – F01 – Etat Comp. Au titre Taxe Professionnelle		- 2 276
. Art. 74834 – F01 – Etat Comp. Exonération Taxe Foncière		- 2 427
. Art. 74835 – F01 – Etat Comp. Exonération Taxe Habitation		+ 2 007
<u>En dépenses</u> :		<u>+ 43 886</u>
Chap. 011 – Charges à caractère général	+ 43 886	
. Art. 61523 – F822 – Voies et réseaux		+ 43 886

<u>En section d'investissement</u> :

<u>En recettes</u> :		<u>+ 16 467</u>
Chap. 10 – Dotation, fonds divers et réserves	+ 764 672	
. Art. 10222 – FCTVA		+ 600 000
. Art. 10228 – Autres fonds globalisés		+ 164 672
Chap. 16 – Emprunts et dettes	- 748 205	
. Art. 1641 – F212 – Emprunts		- 682 665
. Art. 1641 – F251 – Emprunts		- 65 540
<u>En dépenses</u> :		<u>+ 16 467</u>
Chap. 13 – Subventions d'équipement non transférables	+ 2 287	
. Art. 1313 – F8112 - Subvention Région		+ 2 287
Chap. 20 – Immobilisations incorporelles	+ 8 980	
. Art. 205 – F251 – Concessions et droits		+ 8 980
Chap. 21 – Matériel bureautique et informatique	+ 5 200	
. Art. 2183 – F251 – Matériel informatique		+ 5 200

Il y a lieu :

- D'autoriser l'exécution au niveau du chapitre
- D'approuver la décision modificative telle que proposée.

Mairie des Avirons

Invité à se prononcer, le conseil municipal, après discussions, délibère et, à l'unanimité :

▪ Autorise l'exécution au niveau du chapitre, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement

▪ Approuve la **décision modificative n° 1** au **Budget Primitif principal 2009**, telle que présentée.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

Mairie des Avirons